
Lettre du citoyen Rouard, curé de Chantilly, par laquelle il annonce l'abandon de la prêtrise, lors de la séance du 21 brumaire an II (11 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Lettre du citoyen Rouard, curé de Chantilly, par laquelle il annonce l'abandon de la prêtrise, lors de la séance du 21 brumaire an II (11 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) pp. 11-12;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40152_t1_0011_0000_20;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

« Je ne citerai point ce que j'ai fait depuis cette heureuse époque; il n'y a point de mérite là où il n'y a plus de grands obstacles à vaincre ni de dangers à courir; mais je n'ai cessé de proposer au ci-devant conseil épiscopal toutes les réformes nécessaires aux progrès de la raison; j'ai même publié hautement que, pour être véritablement libre et heureux, il ne suffisait pas que le peuple n'eût plus de rois, il fallait encore le délivrer de la griffe des prêtres.

« Membre du comité des défenseurs officieux de la Société des Jacobins, j'étais à remplir les devoirs sacrés que m'impose cette tâche honorable, lorsque le ci-devant évêque de Paris, accompagné de ses vicaires, vous a fait une renonciation solennelle des fonctions du culte catholique: j'ignorais sa démarche.

« N'ayant pu partager, avec mes collègues, la gloire de cette abjuration, que je regarde comme le plus beau triomphe de la liberté, de la raison de la vérité, je dépose sur l'autel de la patrie, non toutes mes lettres, mais celles que j'ai pu trouver dans les débris d'un incendie que j'ai éprouvé en 1788. J'y joins mon titre de vicaire épiscopal qui fait toute mon existence et celle d'un enfant que j'ai adopté depuis 4 mois. Ce sacrifice ne coûte point à mon cœur puisqu'il peut contribuer au bonheur de tous.

« Vive la République!

« BAUDIN, *ex-commissaire du conseil exécutif provisoire.* »

Payan, procureur général syndic du département de la Drôme, annonce à la Convention nationale que la vente des biens des émigrés s'effectue avec une très grande facilité.

Mention honorable et insertion au « Bulletin » sont décrétées (1).

Suit la lettre de Payan (2).

Au citoyen Président de la Convention nationale.

« Valence, le 13^e jour du 2^e mois de la 2^e année de la République française une et indivisible.

« Citoyen Président,

« La vente des biens très considérables des émigrés s'effectue avec le plus grand succès, dans une partie des districts du département. Le district de Montélimart a mis en vente les 17 septembre et 28 octobre (vieux style) et le 10 du 2^e mois courant 43 articles d'immeubles. Leur estimation se portait à une somme de 70,495 livres, et la vente a produit celle de 8,420 livres.

« Tous les districts vont bientôt marcher d'un pas égal et présenter des résultats aussi intéressants.

« *Le procureur général syndic du département de la Drôme.*

« PAYAN. »

Henrionnet, feu curé de Vavin-court, département de la Meuse, envoie à la Convention son

abjuration de la prêtrise; sa lettre sera insérée au « Bulletin » (1).

Suit la lettre de Henrionnet (2).

A la Convention nationale.

« Citoyens législateurs,

« Convaincu que la véritable religion consiste à reconnaître l'Être suprême et dans cette maxime: « Ne fais pas à un autre ce que tu ne veux pas qui te soit fait »; convaincu que pour en remplir les devoirs il ne faut ni prêtres menteurs ni cérémonies superstitieuses, je viens de renoncer à la cure de Vavin-court, dans le département de la Meuse, et je renonce pour toujours à l'état de prêtre que j'avais embrassé dans un âge tendre parce que j'étais trompé comme ceux qui y croyaient. Je ne l'ai conservé, depuis la Révolution, que pour apprendre au peuple à s'en passer, et je le quitte actuellement parce que je crois qu'il est temps de dire à la nation que les peuples ne seront heureux que quand ils n'auront ni prêtres ni rois (3).

« La Révolution me rend libre. Vive la République!

« HENRIONNET.

« Bar-sur-Ornain, octidi de la 2^e décade du 2^e mois de la 2^e année de la République, une et indivisible. »

Rouard, curé de Chantilly, marié et membre du département de l'Oise, écrit à la Convention qu'il ne veut plus être prêtre.

La Convention décrète l'insertion de sa lettre au « Bulletin » (4).

Suit la lettre de Rouard (5):

« Citoyens représentants,

« J'ai été dans un cloître à l'âge de 15 ans. Des menaces effrayantes m'ont forcé à des vœux solennels. Par une suite nécessaire, il a fallu prendre la prêtrise, à l'âge de 24 ans, puisque c'était le gagne-pain des ordres mendiants.

« J'ai conservé les preuves de la violence exercée contre moi, et à trente-cinq ans, j'ai employé mes épargnes pour suivre le procès en cassation de mes vœux, qui ont été déclarés nuls.

« Il n'en a pas été de même de la prêtrise, il a fallu m'occuper selon cet état; j'ai donc été nommé curé d'un petit village, d'où aux cris des patriotes de Chantilly, j'ai été nommé pour remplacer le curé réfractaire de Chantilly.

« J'ai été le fléau de l'aristocratie et du fanatisme que j'ai combattus jusqu'à ce jour; j'ai pris une compagne, conformément à la loi. Voilà l'époque de mes revers.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 148.

(2) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 768.

(3) *Applaudissements*, d'après le *Mercur universel* [22 brumaire an II (mardi 12 novembre 1793), p. 183, col. 2].

(4) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 148.

(5) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 768. D'après le *Second supplément au Bulletin de la Convention* du 21 brumaire (lundi 11 novembre 1793), la lettre que nous reproduisons ci-dessus aurait été lue à la barre par l'abbé Rouard, auquel la Convention accorda les honneurs de la séance.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 148.

(2) *Archives nationales*, carton C 279, dossier 752.

« L'aristocratie et le fanatisme coalisés, faisant leur dernier effort, ont réussi à égarer des patriotes trop crédules qui, profitant des circonstances, m'ont dénoncé comme suspect et sans motif.

« La Convention nationale a renvoyé cette dénonciation au comité de sûreté générale, dont j'attends le rapport depuis deux mois.

« Mais je ne puis différer à saisir le moment heureux où la raison reprend ses droits et où la philosophie triomphe des superstitions, pour déclarer à la face de l'univers que je donne ma démission de la cure de Chantilly, que je renonce pour la vie à toutes les fonctions ecclésiastiques et à tout traitement et pension.

« Mon épouse partage mes sentiments, et le peu que nous possédons ne servira désormais qu'à accélérer les progrès de la philosophie, et le plus prompt affermissement de la République, une et indivisible.

ROUARD, *ci-devant curé de Chantilly, et aujourd'hui républicain franc, membre du département de l'Oise.*

21 brumaire, l'an II de la République, française une et indivisible.

Guimberteau, représentant du peuple, écrit de Tours qu'il réussit parfaitement dans sa mission; que l'aristocratie, le fédéralisme, etc., expirent, et que les défenseurs de la patrie et les moyens de les employer sont immenses. Il annonce aussi qu'il fait passer à la Convention nationale un calice, sa patène et 2 burettes d'argent, ainsi que le titre d'une rente foncière, au principal de 3,000 livres, dont Bruley, ex-constituant, fait don à la patrie.

La Convention décrète la mention honorable de ce don et l'insertion des lettres de Guimberteau au « Bulletin » (1).

Suit le texte de la lettre de Guimberteau, d'après un document des Archives nationales (2) :

Jean Guimberteau, représentant du peuple, investi de pouvoirs illimités par la Convention nationale, dans les départements d'Indre-et-Loire et Loir-et-Cher, à la Convention nationale.

Tours, le 17 brumaire de l'an II de la République une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Je fais passer à la Convention un calice, sa patène et deux burettes d'argent et les titres de propriété d'une rente foncière au principal de 3.000 livres.

« Le citoyen Bruley, ex-constituant, et membre de la Société populaire de Tours, en fait don à la nation, ainsi que des arrérages de la rente qui lui était due par la République.

« Le citoyen Bruley va remettre en outre au département la plaque d'airain qui devait transmettre à la postérité cette pieuse fondation, des

flambeaux de cuivre fort pesants, la croix ainsi que d'autres décorations de la chapelle; la nation y gagnera, dit-il, des matières précieuses pour la guerre, et de son côté il acquerra l'usage d'une chambre qui lui a été inutile jusqu'à ce jour, de sorte que la superstition fera seule les frais de ce double bénéfice.

« Cet acte de civisme prouve que les Jacobins actuels valent bien les anciens. De nouveaux dons patriotiques vont suivre celui que je vous adresse; et je me confirme de jour en jour dans une opinion favorable sur le bon esprit de la Société populaire de Tours qui, jusqu'à ce jour, a applaudi à toutes les mesures révolutionnaires décrétées par la Convention, et qui ne cesse de surveiller les malveillants, les aristocrates de toutes les couleurs et notamment les agents de la République dans l'armée de l'Ouest.

« Je n'ai pas entendu parler de l'envoi que je vous avais fait de Blois des vases *ci-devant sacrés* de la commune des Landes, je joins ici copie de la lettre qui accompagnait cet envoi. (1)

« Il s'était formé ici un prétendu comité révolutionnaire qui s'arrogeait les pouvoirs législatifs et administratifs, et qui, en rivalisant d'autorité avec moi, entravait toutes mes mesures. J'ai destitué ce comité, j'en ai remplacé les membres par des sans culottes choisis par le peuple, et j'ai fait passer au comité de Salut public toutes les pièces; mais comme je me disposais à faire mettre en arrestation le citoyen Senard, procureur de la commune de Tours et président de ce comité, j'ai appris que, démasqué de toutes parts par les sans culottes, désavoué par écrit, de ses collègues, cet intrigant, patriote de six mois, s'était évadé : on dit qu'il est à Paris. Je l'ai recommandé au comité de surveillance et de sûreté générale de la Convention nationale.

« Je déjoue ici l'accaparement, l'égoïsme, l'intrigue et le modérantisme : ils seront frappés comme les fédéralistes, les aristocrates et les traîtres de toutes les nuances, j'en jure par la *Mortagne* et j'applaudis bien sincèrement au grand acte de justice nationale qui a conduit les vingt-et-un perfides à la guillotine.

« Vive la République !

« GUIMBERTEAU. »

Copie de la lettre du citoyen Guimberteau, représentant du peuple dans les départements d'Indre-et-Loire et Loir-et-Cher, datée de Blois, 10^e jour du 2^e mois de l'an II de la République (2).

« Les opérations de ma mission, relative à la levée des chevaux pour la cavalerie et l'artillerie, s'avancent avec une rapidité bien satisfaisante pour tous les sans culottes. Le département du Loir-et-Cher s'est surtout distingué par sa célérité. J'ai parcouru les cinq départements de ma division, j'ai écrit de chaque chef-lieu au comité de Salut public pour l'instruire du zèle que j'ai trouvé partout pour l'exécution de la loi. Partout aussi, j'ai trouvé l'esprit du peuple excellent et *ça va*. Je retourne aujourd'hui à Tours pour recevoir les chevaux qui doivent y arriver demain, et faire toutes les dispositions nécessaires.

« J'ai commencé hier, à Blois, l'épuration révo-

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 148.

(2) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 740. Cette lettre ne figure pas dans le *Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public* de M. Aulard.

(1) Nous avons inséré cette lettre dans la séance du 14 brumaire (voy. *Archives parlementaires*, 1^{re} série, tome 78, page 268).

(2) *Bulletin de la Convention* du 1^{er} jour de la 3^e décade du 2^e mois de l'an II de la République (lundi 11 novembre 1793).